



La sélection d'une langue déclenchera automatiquement la traduction du contenu de la page.

Français

Terrasses, musées, cinémas... : le calendrier du déconfinement

Publié le 30 avril 2021 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Réouverture des commerces, des terrasses, des cafés, des cinémas, des musées, des établissements sportifs, fin des attestations de déplacement, couvre-feu, déplacements inter-régionaux, accueil des élèves en demi-jauge dans les lycées et certains collèges... Un calendrier de déconfinement en quatre étapes du 3 mai au 30 juin 2021 a été annoncé par le président de la République, Emmanuel Macron, jeudi 29 avril 2021. L'ensemble de ces mesures seront précisées par le Premier ministre au cours de la semaine du 10 mai 2021.

Un déconfinement en 4 étapes

Première étape : 3 mai 2021

- Les attestations de déplacement seront supprimées.
- Les déplacements inter-régionaux seront autorisés.
- Le couvre-feu sera maintenu de 19h à 6h.
- Le télétravail sera maintenu.
- Les commerces resteront fermés.
- Les lycéens reprendront les cours en demi-jauge.
- Les collégiens reprendront les cours en présentiel. Toutefois, les classes de 4^e et 3^e des 15 départements les plus touchés par l'épidémie reprendront les cours en demi-jauge. Il s'agit des départements suivants : l'Aisne, les Bouches-du-Rhône, l'Essonne, les Hauts-de-Seine, la Loire, le Nord, l'Oise, Paris, le Rhône, la Sarthe, la Seine-et-Marne, la Seine-Saint-Denis, le Val-d'Oise, le Val-de-Marne et les Yvelines.

Deuxième étape : 19 mai 2021

- Le couvre-feu sera repoussé à 21h.
- Le télétravail sera maintenu.
- Les rassemblements de plus de 10 personnes seront interdits (au lieu de plus de 6 personnes jusque-là).
- Pourront rouvrir : les commerces, les terrasses (avec un maximum de 6 personnes par table), les musées, les monuments, les salles de cinéma et les théâtres avec des jauges limitées (800 personnes assises en intérieur, 1 000 en extérieur).
- Les établissements sportifs couverts et de plein air pourront accueillir des spectateurs (800 personnes en intérieur, 1 000 en extérieur).
- Les activités sportives dans les lieux couverts et de plein air reprendront avec des protocoles adaptés.

Troisième étape : 9 juin 2021

- Le couvre-feu sera repoussé à 23h.
- Le télétravail sera assoupli, en concertation avec les partenaires sociaux au niveau des entreprises.
- Les cafés et restaurants pourront accueillir leurs clients en intérieur avec une limite de 6 personnes par table.
- Les lieux de culture et les établissements sportifs pourront accueillir jusqu'à 5 000 personnes avec le pass sanitaire.
- Les salles de sport pourront rouvrir. La pratique de sports de contact pourra reprendre en plein air, celle de sports sans contact sera possible en intérieur.
- Les touristes pourront être accueillis (avec le pass sanitaire).

Quatrième étape : 30 juin 2021

Il n'y aura plus de couvre-feu et ce sera la fin des limites de jauge dans les lieux recevant du public (selon la situation sanitaire locale).

Il sera possible de participer à un événement rassemblant plus de 1 000 personnes en extérieur et en intérieur (avec le pass sanitaire).

Les discothèques resteront fermées.

Une adaptation possible selon les territoires

Ces mesures nationales pourront être tempérées par des « freins d'urgence » dans les territoires où le virus circule trop :

- taux d'incidence supérieur à 400 infections pour 100 000 habitants ;
- augmentation brutale du taux ;
- risque de saturation des services de réanimation.

Mise en place du pass sanitaire début juin

Le **pass sanitaire** (<https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A14852>) sera disponible via l'application TousAntiCovid (carnet) au début du mois de juin 2021. Il regroupera votre résultat de test ou votre certificat de vaccination. Il pourrait permettre de voyager ou de participer à un grand événement (festival, stade) à partir de juin 2021. Il ne serait pas obligatoire dans les restaurants, théâtres et cinémas.

Et aussi

- Couvre-feu et confinement : quelles sont les règles ? (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F35249>)
- Rentrée scolaire, examens, contrôle aux frontières : de nouvelles mesures annoncées (<https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A14844>)
- TousAntiCovid : la CNIL valide le carnet numérique de tests (<https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A14852>)
- Covid-19 : qui peut se faire vacciner et où ? (<https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A14722>)

Pour en savoir plus

- Les quatre étapes du déconfinement [↗ \(https://www.gouvernement.fr/les-quatre-etapes-du-deconfinement\)](https://www.gouvernement.fr/les-quatre-etapes-du-deconfinement)
Premier ministre
- Terrasses, musées, cinémas... Découvrez l'agenda des réouvertures. [↗ \(https://www.elysee.fr/emmanuel-macron/2021/04/29/terrasses-musees-cinemas-decouvrez-lagenda-des-reouvertures\)](https://www.elysee.fr/emmanuel-macron/2021/04/29/terrasses-musees-cinemas-decouvrez-lagenda-des-reouvertures)
Présidence de la République